



ANIMATEUR SOCIO CULTUREL

Il prépare à l'exercice du métier d'animateur professionnel.
Il travaille au sein d'une collectivité locale, ou d'une association
qui organise un Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans
hébergement.

Il peut travailler en maison pour tous, centre socioculturel, point
Information Jeunesse, maison de quartier, service jeunesse,
maison de retraite...

Il peut exercer la fonction de direction d'un ACM.

Compétences du métier:

Sens des responsabilités, adaptabilité, bon relationnel, créatif,
autonome.

Conditions d'entrée :

- Etre titulaire du BAFA ou justifier de 200h d'expérience dans
l'animation
- Etre titulaire du PSC1

Publics :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés en reconversion professionnelle
- Salariés en CDI ou CDD
- CPF
- CAP EMPLOI - AGEFIPH
- Contrat de professionnalisation.

Tests de sélection :

- Une épreuve écrite d'une heure.
- Une épreuve orale, 20 minutes maximum

Programme de formation :

L'animateur (trice) :

- encadre tout public
- met en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet
de la structure
- conduit une action d'animation dans les activités de loisirs tout
public et de direction d'un accueil collectif de mineurs
- mobilise les démarches d'éducation populaire pour mettre en
œuvre des activités d'animation.

Diplôme délivré par la DRJSCS

SESSION DE FORMATION

16 SEPTEMBRE 2019
au
30 JUIN 2020

INFORMATIONS COLLECTIVE

15 avril 2019 à 11h00

DUREE MOYENNE
Centre : 728
Entreprise : 539

LIEU DE FORMATION
Halle Viaduc
Place de la capelle
12 100 MILLAU

RESPONSABLE
PEDAGOGIQUE
Mme ANDERSON Sophie
sophie.anderson@
mucformation.fr

N°BON DE COMMANDE
PRF n°19Q5291938_1

www.mucformation.fr

INFORMATION & INSCRIPTIONS

04 99 58 80 41
secretariat@mucformation.fr

Nous vous accompagnons
dans votre projet
marie.peyrache@mucformation.fr